

prêter le serment à la Constitution civile du clergé, ou à perdre leurs bénéfices.

Henri VIII, a-t-on écrit, n'avait trouvé que quatre évêques pour s'opposer à ses projets, et la prétendue Réforme avait triomphé en Angleterre. En France, sur plus de cent-trente évêques, quatre seulement prêtèrent le serment imposé par les sectaires, et la fidélité courageuse des autres fut imitée par la masse du clergé.

Mais les ennemis de l'Eglise ne désarmèrent pas. L'héroïsme de la résistance les fit entrer dans une rage barbare. Malgré la protestation du pape Pie VI, l'Assemblée Législative déclara *suspects* les prêtres insermentés, et les désigna ainsi aux coups d'une populace ivre de colère et de carnage.

Bientôt la Commune, la hideuse Commune, entre en scène. Elle traque comme des bêtes fauves tous les prêtres qui refusent de prêter le serment.

Par une première confession de foi, ils ont perdu leurs bénéfices ; une seconde confession les fait jeter en prison ; une troisième leur méritera la palme du martyr.

" Le dimanche, 2 septembre 1792, raconte Mgr Péche-
nard, l'éminent recteur de l'Université catholique de
Paris, tout était prêt. Au signal convenu, les assassins
s'élancent dans le jardin des Carmes, en réclamant à
grands cris l'archevêque d'Arles, frappé un des pre-
miers, tandis que les autres tombent sous les coups des
balles et des piques. Bientôt le massacre se régularise
et se poursuit méthodiquement ;... Les prêtres sont re-
poussés dans l'église et amenés ensuite devant une es-
pèce de tribunal, qui s'installe à deux pas des bour-
reaux..... De là, ils sont conduits aussitôt au perron
fatal pour y être massacrés et meurent en vrais mar-
tyrs."

Des scènes analogues se passent, en même temps, diri-
gées toujours par les révolutionnaires, à l'Abbaye et à
Saint-Firmin.

"
" tie
" oc
" rel
" vic
" vo
" mu
" all
N
tres
Ar
aux
salu
marty
la lit
C
role
Saint
No
avec
des
les ar
Andr
La
cette
cardi
provo
et pa
offran
canor
Baby
missi
famili
même
perso
un ta
dans]